

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 23 (1973)
Heft: 1

Nachruf: Hommage au Professeur Philippe Meylan (1893-1972)
Autor: Poudret, Jean-François

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NACHRUF NÉCROLOGIE

HOMMAGE AU PROFESSEUR PHILIPPE MEYLAN (1893-1972)

Par JEAN-FRANÇOIS POUDRET

Survenu à Lausanne à fin septembre, le décès du Professeur Philippe Meylan a non seulement affecté tous ceux, collègues, amis ou élèves, qui avaient eu le privilège d'approcher sa personnalité rayonnante, mais constitue une perte irremplaçable pour les sciences historiques dans leur acception la plus large et la plus élevée. Car qui mieux que Philippe Meylan avait su allier la perspicacité et la passion du romaniste, l'amour du passé et la curiosité intellectuelle de l'historien? Si sa thèse de doctorat, consacrée à *l'Origine et nature de l'action praescriptis verbis* (Lausanne 1919), puis plus de quarante années d'enseignement et de nombreuses publications consacrées pour la plupart à la vente romaine ont fait de ce Vaudois, originaire de la Vallée de Joux, un des romanistes les plus illustres de son temps, si les Universités de Dijon, Paris et Strasbourg devaient consacrer cette réputation par des doctorats honoris causa, jamais Philippe Meylan ne s'est cantonné pour autant dans l'étude des jurisconsultes romains et n'a dédaigné l'histoire plus proche dans le temps ou dans l'espace, en particulier celle de son pays natal.

Dans la première direction, on peut citer notamment deux contributions à l'histoire du droit naturel, un hommage à Grotius et surtout son remarquable ouvrage sur Jean Barbeyrac, publié en 1937 à l'occasion du quatrième centenaire de la fondation de l'Académie de Lausanne, où le disciple de Grotius enseigna de 1711 à 1717. A son bref enseignement du droit international privé, nous devons deux études sur *La formation de la doctrine de la territorialité des coutumes* et sur *Les statuts réels et personnels dans la doctrine de du Moulin*. Car aucune discipline, aucun sujet ne le laissait indifférent et il savait toujours les renouveler par la perspicacité.

cit , la rigueur du raisonnement et surtout cet enthousiasme communicatif, qui rendaient passionnants m me pour les profanes les sujets les plus aust res ou les plus ardu. Ses cours de droit romain n' taient-ils pas suivis m me par des  tudiants d'autres facult s qui ne pr tendaient pas y apprendre le m canisme de la mancipation, mais assister au miracle sans cesse renouvel  d'un pass  ressuscit  et rendu vivant par la dialectique passionn e et l'ardeur persuasive du magicien?

L'histoire vaudoise, celle de son pays natal, occupait,   c t  de la vente romaine et, qui sait, peut  tre m me encore avant elle, une place de choix dans le c ur de Philippe Meylan. Rappelons en particulier ses savantes  tudes sur les deux inscriptions romaines de Moudon (1944) et de Lausanne (1962), son remarquable article sur *Le serment des  v ques de Lausanne* (1951) et surtout sa belle introduction   la publication du proc s-verbal de *La remise du pays de Vaud au prince de Pi mont en 1456*. A l'encontre de certains esprits chagrins pour qui le pays de Vaud serait l' uvre de la conqu te bernoise et de la r forme de 1536, Philippe Meylan y proclame bien haut qu'au moyen  ge d j  «nos anc tres avaient pris conscience de l'unit  morale du pays que bordent le Jura et les Pr alpes, le L man et les eaux de Grandson et de Morat». Et dans le refus des Vaudois de pr ter hommage avant que leur nouveau prince ne vienne en personne jurer d'observer les libert s et franchises du pays, il voit   juste titre «l'affirmation... de l'unit  morale du Pays de Vaud, conscient et fier des libert s dont il jouit et qu'il veut conserver intactes sous le nouveau seigneur que Savoie et France lui destinent». Sous la plume du ma tre, on sent fr mir la r solution et l' motion patriotiques qui animaient, cinq si cles plus t t, Humbert Cerjat, porte-parole des Etats de Vaud. Mais ces vastes connaissances, cette passion de l'histoire vaudoise ne se sont pas seulement manifest es dans les articles pr cit s, mais peut  tre plus encore dans ce go t qu'il a su transmettre et dans les encouragements qu'il a su prodiguer   la plupart de ses anciens  tudiants, dont nous sommes, qui se sont consacr s   des th ses ou publications dans ce domaine. Il l'a encore t moign  r cemment   l'occasion de l' laboration de deux th ses d'histoire du droit vaudois m di val, qui l'avaient vivement r jou , et   l'annonce de la parution du premier volume des *Sources du droit du canton de Vaud*, entreprise qu'il appelait depuis longtemps de ses v ux. Aussi aura-t-il eu, en cette derni re ann e, au moins cette satisfaction de voir que n' tait pas  teinte cette flamme de l'histoire vaudoise qu'il avait tant contribu    faire briller.

On ne saurait enfin oublier ni les compte-rendus de divers ouvrages historiques que lui doit la *Revue suisse d'histoire* (cf. en particulier 1948, p. 405 s.; 1951, p. 617 s.; 1956, p. 528), qui t moignent de l' tendue de sa culture historique, ni surtout son activit  comme pr sident du groupe de recherches sur l'histoire du droit romain en Suisse, qui a d j  r alis  de nombreux travaux sur l'influence du droit savant au moyen  ge et publi  trois volumes. Il n'aura malheureusement pas eu la satisfaction de voir

paraître la synthèse de ces diverses recherches, attendue depuis plusieurs années.

Dans le recueil de *Mélanges* qu'elle lui dédiait en 1963, à l'occasion de son soixante-dizième anniversaire, la Faculté de droit de Lausanne émettait ce vœu: «Toujours aussi vert, ce septuagénaire va consacrer ses loisirs à l'achèvement de l'ouvrage magistral qui contiendra la somme de ses recherches, de ses méditations et de sa découverte sur l'histoire de la vente romaine. Puisse-t-il conserver les forces et bénéficier de tout le temps nécessaires pour mener à chef cette œuvre de sa vie». Hélas, s'il a bien conservé pendant neuf ans ses forces et son entière lucidité, sa serviabilité et sa modestie l'ont incité à assumer d'autres tâches, non moins astreignantes, mais plus obscures, en particulier la réédition des textes de Gaius, ce qui l'a empêché, comme tant d'autres de ses collègues et amis, tels Pierre Petot et Georges Chevrier, de se consacrer à la somme que seul il pouvait écrire. Il en est ainsi revenu, au terme de sa fructueuse carrière, à ce Jurisconsulte Gaius auquel il avait consacré, cinquante ans plus tôt, sa leçon inaugurale.